

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le neuvième (9^e) jour du mois de septembre 2025, à dix-sept heures trente (17 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Dany Tremblay et Claude Poulin sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assiste également à la séance madame Josyanne Gauthier, directrice générale et madame Chantal Lamarre, greffière-trésorière.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été acheminés à tous les membres du Conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour, soit :

1. Suivi de la sanction disciplinaire pour l'employé municipal portant le numéro 23.
2. Sanction disciplinaire à appliquer en cas de récidive pour l'employé municipal portant le numéro 23.

Rés # 25-09-18 SUSPENSION DE CINQ (5) JOURS SANS SOLDE – EMPLOYÉ MUNICIPAL PORTANT LE NUMÉRO 23

ATTENDU

QUE l'employé municipal portant le numéro 23 a défié l'autorité de sa supérieure immédiate, madame Josyanne Gauthier à plus d'une reprise;

ATTENDU

QUE l'employé municipal portant le numéro 23 a fait preuve d'accès de colère et a manqué de civilité auprès de sa supérieure immédiate et de plusieurs employés de la Municipalité;

ATTENDU

QUE l'employé municipal portant le numéro 23 s'est absenté de son travail sans autorisation préalable;

POUR CES

MOTIFS, sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de suspendre sans solde pour une période de 5 jours ouvrés l'employé portant le numéro 23.

Rés # 25-09-19 SANCTION DISCIPLINAIRE À APPLIQUER EN CAS DE RÉCIDIVE POUR L'EMPLOYÉ MUNICIPAL PORTANT LE NUMÉRO 23

ATTENDU

QUE l'employé municipal portant le numéro 23 sera de retour au travail de façon progressive à compter du 22 septembre 2025 et ce pour une période de 3 semaines;

ATTENDU
QUE

l'employé municipal portant le numéro 23 retournera au travail progressivement pendant 3 semaines.

QUE conséquemment, il se présentera au travail selon l'horaire suivant :

- mardi 23 et jeudi 25 septembre 2025;
- lundi 29 septembre, le mercredi 1er et vendredi 3 octobre 2025;
- mardi 7, mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2025;

ATTENDU
QUE

l'employé municipal portant le numéro 23 travaillera selon un horaire complet de travail à compter du 14 octobre 2025;

ATTENDU
QUE

comme mentionné dans sa lettre de suspension datée du 11 septembre 2025, l'employé portant le numéro 23 devra agir de façon exemplaire et devoir notamment :

1. respecter l'autorité de sa supérieure immédiate, soit la directrice générale;
2. éviter tout accès de colère ou manquement de civilité;
3. gérer convenablement ses absences;

ATTENDU
QUE

tout comportement inadéquat et inapproprié de la part de l'employé portant le numéro 23 ne sera pas toléré et engendra une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement tel que décrit dans la *Politique en gestion des ressources humaines*;

POUR CES
MOTIFS,

sur la proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu par la conseillère Martine Tremblay ainsi que messieurs les conseillers Dany Tremblay, Michel Kowalew et Gilles Harvey – madame Joannie Boucard s'est retirée du vote en raison d'un potentiel conflit d'intérêt -, de déléguer à madame Josyane Gauthier, directrice générale, l'autorité de congédier l'employé portant le numéro 23 s'il ne respecte pas ses conditions de retour au travail.

Une période de questions réservée au public débute à 17h30 et prend fin à 17h31.

Rés # 25-09-48 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18h17.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Josyane Gauthier
Directrice générale